



**COMITÉ DES RELATIONS DU TRAVAIL  
SEP B SECTION LOCALE 578**

**COMPTE-RENDU  
RÉUNION DU 27 JUIN 2012**

**Personnes représentant la commission scolaire**

**Luisa Barrette**  
Coordonnatrice au service des Ressources humaines  
**Marie-France Meunier,**  
Conseillère en gestion du personnel  
**Stéphanie Desmarais**  
Directrice adjointe aux ressources éducatives

**Personnes représentant le syndicat**

**Gisèle Dupuis, présidente**  
**Lise Audet, 1<sup>re</sup> vice-présidente**  
**Marie-Claude Éthier directrice**  
**Jean-François Labonté, 2<sup>e</sup> vice-président**  
**Pierrick Choinière-Lapointe,**  
Conseiller syndical

**ORDRE DU JOUR**

**1. Lecture et adoption de l'Ordre du jour**

**2. Suivi**

**a) Période de dîner TES vs service de garde : entente renonciation à la période de repas (formulaire)**

Les parties discutent d'un projet d'entente concernant la période de repas pour les T.E.S qui travaillent en service de garde. La partie patronale fera parvenir à la partie syndicale un projet d'entente d'ici 2 à 5 semaines pour les séances d'affectations du mois d'août.

**b) Affectation des PEH dans les secteurs à l'école Bel-Essor**

Les discussions portent sur les préoccupations et certaines difficultés des PEH dans leurs choix de clientèle par ancienneté.

**c) Tâches d'éducatrice classe principale**

- **École Armand-Racicot**

Les parties discutent de la procédure de reclassement utilisée pour le poste d'éducatrice classe principale.

**d) Vacances pour les personnes en service de garde**

Pendant la période estivale, certaines difficultés sont rencontrées avec l'assurance-emploi : l'étalement du paiement du surcroît de travail pourrait en être la cause.

**e) Demande de disponibilité dans les milieux de travail**

La partie syndicale expose certaines difficultés rencontrées par ceux qui désirent travailler l'été en se prévalant de l'article 7-2.02 b). Les parties devront établir une démarche à ce sujet lors du CRT du mois de mars 2013.

**f) Appréciation de l'examen médical de l'expert de l'employeur**

La partie patronale prendra les moyens pour que cette pratique cesse.

**g) Postes de surveillantes d'élèves à l'école Gérard-Filion**

La partie syndicale mentionne certains écueils rencontrés depuis plusieurs années dans l'affectation des personnes surveillantes d'élèves sur des postes réguliers.

**h) Tâche de TES effectuées par des enseignants à l'école Paul-Chagnon pour l'année 2012-2013**

La partie syndicale questionne l'utilisation d'enseignants ayant des tâches de T.E.S.

**i) Permanence**

La partie syndicale demande de corriger le statut de deux personnes salariées.

**j) Libérations syndicales 2012-2013**

La partie syndicale réaffirme l'importance de maintenir le fonctionnement actuel dans la pratique des libérations syndicales afin de conserver de bonnes relations de travail.

**k) Surcroît de travail de TES à l'école Mgr-A-M Parent**

La partie syndicale expose une problématique survenue lors de l'octroi d'un surcroît de travail.

**l) Ajout de la clientèle T.E.D à l'école des Saints-Anges pour l'année 2012-2013**

La partie syndicale questionne l'augmentation de 50 % de la clientèle T.E.D et la diminution du service en éducation spécialisée. La partie patronale mentionne que la répartition du service auprès des élèves est établie selon des règles définies.

**3. Échelons**

La partie patronale est en attente d'une décision de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) à ce sujet.

**4. Congés spéciaux – article 5-1.01g**

La partie syndicale questionne l'interprétation de l'employeur au sujet des dégâts d'eau.

**5. Fermeture d'écoles le 30 mai 2012**

La partie syndicale échange avec l'employeur sur la rémunération qui doit être versée lors de la fermeture d'école.

**6. Mise à pied technicienne interprète lors de la semaine de relâche (poste annuel) à l'école Guillaume-Vignal**

Le point est reporté au prochain C.R.T.

**7. Formulaire pour assurances collectives lors des séances d'affectation**

Les formulaires seront distribués lors des prochaines séances d'affectation.

#### **8. Mise à pied des surveillantes d'élèves chapitre 10-2.00 lors des journées pédagogiques (École Carillon)**

La partie syndicale questionne l'employeur à ce sujet. La partie patronale indique que certaines personnes bénéficient d'une entente interne.

#### **9. Problématique - Rappel des personnes salariées en service de garde dans certaines écoles**

La partie syndicale expose certaines problématiques et propose plusieurs solutions concernant la démarche à suivre lors du rappel.

#### **10. Relevés d'emploi**

La partie syndicale mentionne que certaines personnes n'ont pas reçu à temps leur relevé d'emploi pour faire leur demande à l'assurance-emploi.

#### **11. Calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2012-2013**

- 6 septembre 2012 en après-midi
- 4 octobre 2012 en après-midi
- 1<sup>er</sup> novembre 2012 en après midi
- 6 décembre 2012 en après midi
- 10 janvier 2013 en après-midi
- 7 février 2013 en après-midi
- 14 mars 2013 en après-midi
- 11 avril 2013 en après-midi
- 15 mai 2013 en après-midi
- 13 juin 2013 en après-midi
- 27 juin 2013 en après-midi

#### **12. Fermeture de deux classes DM à l'école du Jardin-Bienville**

Les deux classes de déficiences multiples ne seront plus transférées à Carillon. Les deux postes de TES de 28 heures deviendront 3 postes de 15 heures.

#### **13. Autres sujets**

- Primes d'horaire brisées

La partie syndicale indique que les primes doivent être versées sur la paie et elles seront remboursées par le syndicat lors des libérations.

La partie patronale nous informe que les personnes temporaires ne bénéficieront plus des primes d'horaire brisées lors d'un surcroît de travail sporadique.

- Projets spécifiques

Des vérifications seront faites par la partie syndicale concernant les projets présentés par la partie patronale.